

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

N° 22T324

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**DOMAINE : 8.3 Voirie**

**OBJET : Travaux de ravalement  
3 rue Pasteur et Rue de la Goule  
Pour une durée de 40 jours à compter de la date de signature**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **DANIS représenté par Cavidon DANISMAN- N°19 Bd des Arbousiers-13220 Châteauneuf les Martigues** pour le compte de : **SCI PASTEUR**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1** : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2** : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3** : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 08 NOV. 2022

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
Eric Le Dissès



221324



# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 08 NOV. 2022

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

3, rue Pasteur + rue de la Goule

## PROPRIETAIRE DE LA VOIE

- METROPOLE
- DEPARTEMENTALE
- COMMUNALE
- PRIVEE

LE PETITIONNAIRE DANIS représenté par Cavidon DANISMAN  
 Adresse 19 Bd des Arbousiers 13220 Chateauneuf Les Martigues  
 Tél./FAX 06,58,28,47,93 Mail [danis2018@outlook.fr](mailto:danis2018@outlook.fr)

POUR LE COMPTE DE SCI Pasteur Gérant Nézir Karakus

DATES ET DUREE DES TRAVAUX 40 jours à compter de la signature

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE Ravalement de façade

### Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

- Oui  Non
- LONGUEUR TRANCHE 50 M
- VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS
- 20 KM/H
- DANGER
- CHAUSSEE RETRECIE
- TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE
- CONES DE SIGNALISATION
- BALISAGE DU CHANTIER : prescriptions :  
Masquer RB2b rue Puit Madame,  
Poser CK13d rue Puit Madame,  
Poser BK1 à l'angle Jaurès/Pasteur
- DAET
- HORAIRES DE CHANTIER
- TRAVAUX DE NUIT
- STATIONNEMENT INTERDIT + PANNEAUX
- ALTERNAT MANUEL SI BESOIN
- PROTECTION DES PIETONS
- PASSAGE PIETONS
- PASSAGE VL ET PL
- INSTALLATION D'UNE BENNE + CLOTURES DE CHANTIER
- INSTALLATION ECHAFFAUDAGE AVEC PASSAGE PIETON  
INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain  
Soumis à accord

Avis/ OBSERVATION Direction PNRQAD  
AVIS FAVORABLE

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques  
N. FALCHERO

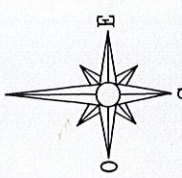


LEGENDE :

Périmètre PNRQAD



Nord



Dessiné par CF